

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

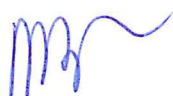
N°5/2023

Objet :

**Bail/ Monsieur
DELAMBRE Patrice**

**Certifié exécutoire
par la Présidente le**

15/03/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, à dix-neuf heures, l'assemblée s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 22 février 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Madame Anne-Marie BARBIER, Monsieur Laurent MUCHEMBLED, Madame Dorothée LEFEBVRE, Madame Muriel POLLART, Madame Véronique HERMANT, Madame Lucette BUTELLE, Madame Daisy LAINE, Monsieur Raynald LEPOIVRE, Monsieur Bruno VIENNE, Madame Angélique BARBIER.

Absent excusé : Madame Nathalie PRUVOST.

Absents : Monsieur Serge DUCRON, Monsieur Michel MARICAILLE.

Procuration : Nathalie PRUVOST donne procuration à Véronique HERMANT.

Secrétaire : Madame Muriel POLLART.

La séance ouverte, Madame BARBIER explique que Monsieur LECOCQ Jean-Louis souhaite faire valoir ses droits à la retraite à partir du 01/09/2023. Madame BARBIER précise que suite à la réunion du 31 janvier dernier, un courrier a été fait pour un appel à candidature(s).

11 candidats ont fait part de leur souhait de reprendre le bail pour les parcelles ZB 15 et ZD 17 sur la commune d'Ablainzevelle :

- Monsieur CHIVORET Éric
- Monsieur DERANCOURT Joffrey
- Monsieur DELAMBRE Patrice
- Monsieur DALLE Benjamin
- Monsieur MUCHEMBLED Laurent
- Monsieur VANDENBOSSCHE Benoît
- Monsieur GUILBERT Benoît
- Monsieur SAVOYE Maxime
- Monsieur VARLET Jules
- Messieurs RIVAUX Jean-Noël et Frédéric
- Monsieur GONZAGUE Lavoisier

Après discussion, les membres du CCAS décident de définir les critères suivants afin de les aider à choisir le prochain repreneur :

1^{er} critère : Attribution aux petits agriculteurs



2^e critère : Attribution aux jeunes agriculteurs/nouvelles installations

3^e critère : Attribution aux agriculteurs de Bucquoy et Essarts

4^e critère : Attribution aux agriculteurs n'ayant pas de parcelles du CCAS

Un vote secret a lieu. Monsieur MUCHEMBLED ne prend pas part au vote car il fait partie des candidats.

Résultat du vote : neuf votants plus une procuration

Monsieur Patrice DELAMBRE : 9

Monsieur Maxime SAVOYE : 1

Autre candidat : 0

Vote blanc : 0

A la majorité des membres présents et représentés, Monsieur Patrice DELAMBRE est choisi pour louer les parcelles ZB 15 et ZD 17 sur la commune d'Ablainzevelle à partir de septembre 2023.

Il convient donc d'établir un nouveau bail en faveur de Monsieur DELAMBRE Patrice pour les parcelles ZB 15 d'une contenance totale de 1 ha 06 a 10 ca et ZD 17 d'une contenance totale de 81 a 50 ca. Ce bail sera établi pour une durée de neuf ans à compter du 01/09/2023 et propose que le fermage annuel soit arrêté à 175,90€/ha soit 7,7 qx/ha, à l'identique des précédents.

Après discussion, l'assemblée décide :

- D'attribuer les parcelles ci-dessus nommées à Monsieur DELAMBRE Patrice
- De fixer le fermage annuel à 175,90€/ha qui sera révisable annuellement en application du coefficient d'augmentation fixé chaque année par arrêté préfectoral
- D'autoriser la Présidente à signer le bail qui sera rédigé par Maître BAERT Patrick, notaire à Bucquoy

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Présidente,
Anne-Marie BARBIER

